

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE MÉGANTIC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES
APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire tenue à huis clos du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches le lundi 1^{er} mars 2021, au Bureau municipal situé au 96, route 112 à Beaulac-Garthby à 18 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2021-
MARS LE 01

Madame la Mairesse
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers

Isabelle Gosselin

1-Jean-Sébastien Bergeron
2-Christina Pinard
3-Jean-Guy Levasseur
4-Bruno Martin
5-
6-Marc Baillargeon

Absent(e)s :

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence de la mairesse, madame Isabelle Gosselin.
Monsieur Philippe Côté, directeur général par intérim, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion. La présente session est également diffusée sur Facebook Live.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue

La mairesse madame Isabelle Gosselin constate le quorum à 18 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par la mairesse, Madame Isabelle Gosselin, à tous les conseillers et aux personnes présentes suivi par la pensée du jour.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-03-6994

Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron
QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire tenue 1^{er} février 2021 ainsi que les deux procès-verbaux

des sessions extraordinaires du 15 février 2021 (budget et règlement de taxation de l'année 2021) au moins quarante-huit heures (48 h) avant la tenue de la présente.

21-03-6995 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
Et résolu de faire l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février et des deux séances extraordinaires du 15 février 2021.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

CORRESPONDANCES

21-03-6996 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
QUE les membres du Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby ont pris connaissance de la liste de correspondances déposée par le directeur général par intérim, Monsieur Philippe Côté.

QUE le directeur général par intérim, Monsieur Philippe Côté, dispose de la correspondance selon les instructions du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil en a vérifié la conformité avec le budget et les résolutions adoptées;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

21-03-6997 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 226 038.31 \$.

QUE les paies hebdomadaires payées soient acceptées.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

RAPPORT MENSUEL DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)

Madame la mairesse et messieurs et mesdames les conseiller(ère)s font leur rapport des activités dans les différents départements.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT SIÉGEANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES RIVIÈRES - INCENDIE

QUE Monsieur Bruno Martin, représentant de la municipalité de Beaulac-Garthby siégeant sur le conseil d'administration de la Régie des rivières, fait rapport des activités du service incendie de Beaulac-Garthby durant le mois de février à tous les membres du Conseil qui en prennent connaissance.

MANDAT À WSP SUITE À LA RÉCEPTION DE LEUR OFFRE DE SERVICES CONCERNANT L'ASSISTANCE POUR LES DÉMARCHES À RÉALISER EN LIEN AVEC L'ORDONNANCE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT – RÉSEAU MAURICE PROULX

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'ordonnance du réseau de M. Maurice Proulx en date du 25 janvier 2021;

ATTENDU QUE l'ordonnance en question a été rendue publique et se trouve notamment sur le site Web suivant :
www.registres.environnement.gouv.qc.ca ainsi que sur le site Web de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour donner suite à l'ordonnance du MELCC à l'endroit de la municipalité de Beaulac-Garthby pour l'exploitation du réseau de M. Maurice Proulx, la firme WSP a présenté à la Municipalité leur offre de services pour fournir assistance en vue d'assurer le cheminement efficace du projet de mise aux normes du réseau d'aqueduc privé, de planifier et de préparer les demandes d'aide financière appropriées pour en optimiser le financement et ce, en coordination avec la municipalité voisine de Weedon (secteur St-Gérard);

ATTENDU QUE, pour ces démarches préparatoires, les services professionnels seraient rémunérés sur une base horaire où les heures à mettre à contribution sont estimées pour un budget approximatif (taxes non incluses) de l'ordre de 4531 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Christina Pinard

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services de WSP au montant de 4531 \$ (N/Réf P21-00012-IM/2152971) afin d'aider et de porter assistance à la Municipalité dans ces démarches.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA GÉNÉRATRICE

21-03-6998

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a procédé, le 19 février 2021 à 10h00 a.m. à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'une génératrice neuve avec un moteur diesel de marque Cummins ou équivalent Kohler 80 kW, 120/240 volts qui sera installé derrière le Centre des loisirs de Beaulac-Garthby;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme est celle de Drumco Énergie au montant de 42 854.47 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-6999

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Levasseur

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la plus basse soumission conforme, soit celle de Drumco Énergie au montant de 42 854.47 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s

La mairesse s'étant abstenue de voter.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'HIBON POUR L'ACHAT DE PIÈCES POUR LE SURPRESSEUR

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'offre de services de la compagnie Hibon inc. pour l'achat de pièces concernant la réparation du surpresseur, soit pour la valve anti-retour et la valve sur notre surpresseur;

ATTENDU QU'il importe de changer 2 valves et 2 clapets au montant de 626.40 \$ chacun et de 629.67 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-7000

Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la présente soumission d'Hibon inc. pourtant le numéro EG8022021.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s

La mairesse s'étant abstenue de voter.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ENTREPRISE DANVIC POUR LE FAUCHAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission d'Entreprise DanVic pour le débroussaillage/fauchage des accotements incluant la petite partie du parc Bellerive et la petite partie de la piste cyclable;

ATTENDU QUE le montant total de la soumission datée du 2021-02-09 incluant les taxes est de 5277.35 \$;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-7001

Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la présente soumission de DanVic pour le débroussaillage.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 548 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 MARS 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Beaulac-Garthby souhaite emprunter par billets pour un montant total de 548 600 \$ qui sera réalisé le 8 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
48-2003	178 200 \$
217-2018	370 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 217-2018, la Municipalité de Beaulac-Garthby souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

21-03-7002

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bruno Martin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mars et le 8 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	50 300 \$	
2023.	51 000 \$	
2024.	52 000 \$	
2025.	52 800 \$	
2026.	53 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	288 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 217-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	1 ^{er} mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 mars 2021
Montant :	548 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 mars 2021, au montant de 548 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CD DU CARREFOUR DES LACS

50 300 \$	1,63000 %	2022
51 000 \$	1,63000 %	2023
52 000 \$	1,63000 %	2024
52 800 \$	1,63000 %	2025
342 500 \$	1,63000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,63000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

50 300 \$	0,50000 %	2022
51 000 \$	0,65000 %	2023
52 000 \$	0,90000 %	2024
52 800 \$	1,20000 %	2025
342 500 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,79000

Coût réel : 1,63777 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

50 300 \$	1,68000 %	2022
51 000 \$	1,68000 %	2023
52 000 \$	1,68000 %	2024
52 800 \$	1,68000 %	2025
342 500 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU CARREFOUR DES LACS est la plus avantageuse;

21-03-7003

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Baillargeon
APPUYÉ PAR : Madame Christina Pinard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre qui lui est faite de CD DU CARREFOUR DES LACS pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2021 au montant de 548 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 48-2003 et 217-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ENTRETIEN
GÉNÉRAL FRÉCHETTE ET GRENIER POUR LE
CIRAGE DU PLANCHER DU CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a demandé trois (3) soumissions pour le cirage du plancher du Centre des loisirs :

Qualinet : 2413.91 \$ taxes incluses
Entretien général Fréchette et Grenier : 900 \$ + taxes
Maintenance Turgeon : 2200 \$ + taxes

ATTENDU QU'Entretien général Fréchette et Grenier a fait la cirage la dernière fois;

ATTENDU QUE la Municipalité demande à la compagnie de ne pas faire le cirage les lundis compte tenu que les séances du Conseil et les séances préparatoires ont généralement lieu les lundis;

21-03-7004 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Levasseur
ET RÉSOLU :
D'ACCEPTER la présente soumission d'Entretien général Fréchette et Grenier au prix de 900 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**AUTORISATION DE FAIRE UN DON À
CONCERT'ACTION**

21-03-7005 Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron
ET RÉSOLU :
QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby effectue un don au montant de 1000 \$ à **CONCERT'ACTION** pour leurs activités ainsi que pour la bibliothèque, notamment.

QUE ce don sera versé en mars 2021.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2021.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la Municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s
La mairesse s'étant abstenue de voter.

DEMANDE DE VÉLORAILS POUR L'UTILISATION DE NOTRE PRISE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a reçu la lettre datée du 29 janvier 2021 des VéloRails de Beaulac-Garthby demandant d'utiliser l'électricité du bureau d'accueil touristique afin de recharger les batteries des Balad-O-Rails ainsi que différents autres outils de travail comme le cellulaire et un ventilateur;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-7006

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby accorde la permission aux VéloRails de Beaulac-Garthby d'utiliser l'électricité de la Corporation municipale à la condition que ceux-ci fournissent une preuve d'assurance responsabilité civile d'un montant de 2 000 000 \$ émise en faveur de la Municipalité;

QUE cette permission soit conditionnelle à ce que le système électrique du bureau d'accueil touristique puisse répondre à la demande et que les installations soient faites de façon adéquate, sécuritaire et esthétique, le cas échéant, et que sous aucun prétexte quiconque ne peut toucher au panneau électrique, la personne doit aviser le directeur des travaux publics, si besoin était;

QUE le Conseil accepte de prolonger l'ouverture des toilettes du parc Bellerive jusqu'au 31 octobre 2021, comme prévu dans le contrat d'entretien et de désinfection des toilettes publiques du bureau d'information touristique;

QUE concernant la contribution de 2000 \$ demandée par VéloRails que seul un montant de 1200 \$ soit entièrement remis à l'École St-Nom-de-Jésus pour financer l'inscription des jeunes à pratiquer les activités de VéloRails qui s'inscrivent en harmonie avec leur nouvelle pédagogie plein air;

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères).

La mairesse s'étant abstenue de voter.

DON DE 1200 \$ À L'ÉCOLE ST-NOM-DE-JÉSUS POUR FINANCER L'INSCRIPTION DES ÉCOLIERS AUX ACTIVITÉS DE VÉLORAILS

21-03-7007

Il est proposé par : Madame Christina Pinard

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby accorde une aide financière de 1200 \$ à l'école St-Nom-de-Jésus à Beaulac-Garthby pour financer exclusivement l'inscription des jeunes fréquentant l'école St-Nom-de-Jésus à des activités de VéloRails à Beaulac-Garthby;

QU'advenant l'impossibilité pour l'école de procéder à la présente dépense, en partie ou en totalité, pour la nouvelle année

financière débutant le 30 juin 2021, que ladite contribution financière serve pour la seconde année financière 2022-2023.

QUE l'école St-Nom-de-Jésus s'engage à transmettre les factures d'achat concernant l'inscription des jeunes de l'école St-Nom-de-Jésus à la municipalité de Beaulac-Garthby concernant les activités de VéloRails.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères).
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION
DES RIVERAINS DU LAC-COULOMBE**

Étant donné que le présent point n'a pas été adopté, il y a donc remise pour fins de discussion.

COMPTE CLICSÉQR DE REVENU QUÉBEC

21-03-7008

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Levasseur
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER Madame Cynthia Gagné à :

- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

D'AUTORISER Philippe Côté, directeur général par intérim, Madame Isabelle Gosselin, mairesse, à signer, au nom de la municipalité de Beaulac-Garthby les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement à faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire à cette fin;

- d'autoriser le ministre du Revenu à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR;

- de révoquer les procurations ou mandats accordés à Madame Nicole Lamontagne.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères).
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**NOMINATION DES ADMINSTRATEURS DE LA PAGE
FACEBOOK OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE
BEAULAC-GARTHBY**

Il est proposé par :

ET RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur Philippe Côté, Directeur général par intérim, Madame Cynthia Gagné, adjointe administrative, Madame Karine Rouleau, secrétaire-réceptionniste seuls et seules administrateurs(trices) de la page officielle Facebook de la Municipalité de Beaulac-Garthby

Sur cette résolution, M. Jean-Sébastien Bergeron demande le vote pour garder à la fois la conseillère Christina administratrice de la page Facebook en plus des employé(e)s de la Municipalité.

M. Jean-Sébastien Bergeron : Pour

Mme Christina Pinard : Pour

M. Jean-Guy Levasseur : Pour

M. Bruno Martin : Contre

M. Marc Baillargeon : Contre. Toutefois, M. Baillargeon propose de demander un avis juridique sur le point de garder Mme Christina Pinard à titre d'administratrice de la page Facebook de la Municipalité;

Mme Isabelle Gosselin : Contre

Avec 3 VOTES POUR et 3 VOTES CONTRE, la résolution 21-03-7009 n'est pas réputée adoptée.

**OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL À
LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY -
MANDAT À LA FQM**

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby mandate la FQM pour effectuer les étapes telles que décrites dans son offre de service du 4 février 2020;

- Processus de dotation du poste de directeur général;
- Réalisation du test psychométrique;
- Réalisation du contrat de travail;
- Évaluation du rendement en période de probation.

Sur cette résolution, le vote est demandé :

M. Jean-Sébastien Bergeron : Contre

Mme Christina Pinard : Contre
M. Jean-Guy Levasseur : Contre
M. Bruno Martin : Pour
M. Marc Baillargeon : Pour
Mme Isabelle Gosselin : Pour

Avec 3 VOTES POUR et 3 VOTES CONTRE, la résolution 21-03-7010 n'est pas réputée adoptée.

OUVERTURE DE POSTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par :

DE MANDATER le comité des ressources humaines de Beaulac-Garthby, à l'exception de M. Philippe Côté, Directeur général par intérim qui fait déjà partie du comité RH, de procéder à toutes les étapes du processus d'embauche du nouveau/nouvelle directeur(trice) général(e).

Étant donné que le présent point n'a pas été adopté, il y a donc remise pour fins de discussion.

RÉSOLUTION D'APPUI CARACTÉRISATION DES FOSSÉS AVEC L'ARLA

ATTENDU QUE les fossés de drainage routier permettent l'écoulement de l'eau des routes vers le réseau hydrographique;

ATTENDU QUE, dans l'optique de préserver la qualité de l'eau du Lac-Aylmer, l'Association des résidents du lac Aylmer (ARLA) prévoit réaliser prochainement la caractérisation du réseau de fossés de drainage routier, notamment de Beaulac-Garthby, afin de localiser les problématiques et proposer des mesures d'intervention adoptées;

ATTENDU QUE l'ARLA ira remplir une aide financière de la MRC du Granit pour ce faire et que la subvention espérée est approximativement de l'ordre de 3850 \$;

ATTENDU QUE l'organisme RAPPEL va préparer un rapport suite à la caractérisation des fossés;

ATTENDU QUE l'ARLA paiera les coûts pour la caractérisation des fossés sur le territoire de Beaulac-Garthby;

21-03-7009

Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron

ET RÉSOLU :

D'APPUYER l'ARLA dans la présente demande d'aide financière;

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby consent à ce que des activités de caractérisation de ses fossés s'effectuent sur son territoire.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères).

La mairesse s'étant abstenue de voter.

**LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DISRAELI –
RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP**

ATTENDU QUE la chambre de commerce "travaille au maintien de la santé économique de sa localité, qu'elle organise des activités pour ses membres, qu'elle encourage et promeuve l'achat local et qu'elle travaille avec les acteurs du milieu afin de défendre les intérêts de ses membres";

EN CONSÉQUENCE,

21-03-7010

Il est proposé par : Madame Christina Pinard

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby renouvelle l'adhésion à la Chambre de commerce de Disraeli. Le montant de cette dépense est de 80.08 \$/année, non taxable.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères

La mairesse s'étant abstenue de voter.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021 À
TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES**

ATTENDU QUE l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Chaudière-Appalaches a pris fin le 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-7011

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Levasseur

ET RÉSOLU :

DE renouveler l'adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches pour l'année 2021 au montant de 295,00 \$ taxes en sus, soit le même tarif de base qu'en 2020.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères

La mairesse s'étant abstenue de voter.

**DEMANDE D'AIDE EN MAIN-D'ŒUVRE POUR
AMÉNAGEMENT FORESTIER – ÉCOLE SAINT-NOM-
DE-JÉSUS**

ATTENDU QUE l'École Saint-Nom-de-Jésus a sollicité, dans une correspondance par lettre datée du 4 février 2021, l'aide de la municipalité de Beaulac-Garthby afin de poursuivre l'aménagement des sentiers forestiers situés derrière l'école dans l'optique de maintenir leur projet de pédagogie plein air;

ATTENDU QUE dans leur correspondance, l'École a constaté certains dangers comme arbres fragiles, branches lourdes et arbres partiellement déracinés;

ATTENDU QUE l'École Saint-Nom-de-Jésus aimerait pouvoir compter sur une journée de travail qui aurait pour objectif de sécuriser la forêt tout en respectant sa future croissance et sa pérennité;

ATTENDU QUE l'École Saint-Nom-de-Jésus fait part qu'elle ne possède ni l'équipement ni l'expertise pour ce type de travail;

21-03-7012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby consent à la présente demande de l'École Saint-Nom-de-Jésus pour le prêt de main-d'œuvre une journée de travail.

Adopté à la majorité par les conseillers.ères

La mairesse s'étant abstenue de voter.

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'APPUI À LA DISTILLERIE L'INCANTATRICE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui au projet de Distillerie L'incantatrice de Madame Kim Daniel, propriétaire de la distillerie;

21-03-7013

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Christina Pinard

ET RÉSOLU

D'AUTORISER M. Philippe Côté, directeur général par intérim, à signer la lettre d'appui au projet de distillerie L'Incantatrice rédigée par la Municipalité, soit la lettre présentée au Conseil municipal en atelier de travail.

Adopté par la majorité des conseillers(ères)

La mairesse s'étant abstenue de voter.

RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION DE SEL WARWICK POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la soumission de Sel Warwick concernant l'achat d'abat-poussière à étendre sur les chemins de gravier; soumission portant le numéro 054376 datée du 02-02-2021;

ATTENDU QUE l'épandage d'abat-poussière est prévu en début du mois de juin 2021, soit précédant la fête de la Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le prix pour l'achat de Calcium 1000 kg 83%-87 % pour 25 sacs/pal. x 640 \$/unité est d'environ 16 000 \$;

21-03-7014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Levasseur

ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat d'abat-poussière tel que présenté dans la présente soumission de Sel Warwick.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères

La mairesse s'étant abstenue de voter.

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE DOSSIER
D'INTERNET HAUTE VITESSE**

CONSIDÉRANT QUE le dossier du déploiement d'Internet haute vitesse a été transféré au ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce changement a été fait en raison de la grande importance accordée au dossier par le Gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la majorité du territoire de la MRC des Appalaches n'est toujours pas couvert par un service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU'aucun projet majeur n'est en cours de signature ou réalisation afin d'améliorer la situation;

CONSIDÉRANT QU'avec la situation vécue en période de pandémie, les problématiques d'accès à un service Internet haute vitesse fiable, constant et à prix raisonnable se sont accentuées avec la nouvelle réalité du télétravail;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité peut engendrer des problèmes de productivité, de compétitivité, d'adaptation et même de fonctionnement pour de nombreuses entreprises de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette même réalité risque d'engendrer des problématiques importantes d'accessibilités au réseau d'éducation et aux programmes de formations en plus d'accentuer l'isolement des personnes le plus vulnérables;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-7015

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby transmette une lettre accompagnée de la présente résolution au ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec, ainsi qu'aux trois députés représentant la MRC;

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby fait part au ministère du Conseil exécutif de l'importance d'accélérer le déploiement d'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC, en favorisant la technologie de la fibre optique.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À
L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC AYLNER**

21-03-7016

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby effectue le versement de l'aide financière pour l'année 2021 à l'Association des riverains du lac Aylmer au montant de 2 500 \$.

Le versement sera fait au mois de mars 2021.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2021.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la Municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**MANDAT À NOTRE PROCUREURE CAIN LAMARRE
CASGRAIN WELLS POUR RECOUVREMENT DES
COMPTES EN SOUFFRANCE/PERCEPTION DES TAXES**

CONSIDÉRANT QU'un mandat doit être octroyé pour la perception de certains comptes de taxes en souffrance;
EN CONSÉQUENCE,

21-03-7017

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à prendre les démarches nécessaires concernant la perception des taxes dues des années antérieures à 2021 dans le but de récupérer les sommes dues, notamment de par le rapport des comptes en souffrances présenté au Conseil municipal en atelier de travail par le Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim:

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE INKEL POUR
EFFECTUER LE LAVAGE ET LA DÉSINFECTION DES
TOILETTES PUBLIQUES DU KIOSQUE TOURISTIQUE
À BEAULAC-GARTHBY**

21-03-7018

Il est proposé par : Madame Christina Pinard
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby engage à nouveau Madame Sylvie Inkel de Beaulac-Garthby pour effectuer le lavage et la désinfection des toilettes publiques du kiosque touristique jusqu'au 31 octobre 2021.

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la mairesse, Madame Isabelle Gosselin et Monsieur Philippe Côté, directeur général par intérim à signer le contrat d'entretien des toilettes publiques du bureau d'information touristique, et ce,

conditionnellement à qu'il n'y ait personne d'embauché cette année au kiosque d'information touristique.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 232-2021
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
133-2009**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Monsieur Jean-Sébastien Bergeron qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente de ce conseil le Règlement de concordance numéro 232-2021 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009.

Ce règlement a pour objet d'abroger le secteur de zone P3 et d'agrandir le secteur de la zone C2 à même le secteur de la zone P3.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**PROJET DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
NUMÉRO 232-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 133-2009**

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Beaulac-Garthby est en vigueur depuis le 10 août 2009;

ATTENDU QUE, suite à la vente de l'église, la municipalité souhaite modifier les usages autorisés dans le secteur;

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme de la municipalité a été modifié selon l'article 109 de la LAU;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au Plan d'urbanisme selon l'article 110.4 de la LAU

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le secteur de zone publique (P3) pour un secteur commercial (C2) déjà existant;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-7019

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Levasseur
ET RÉSOLU que soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir:

PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

RÈGLEMENT AMENDÉ

Le règlement de zonage numéro 133-2009 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 3 PLAN DE ZONAGE NUMÉRO 133-2009, MODIFICATION DU PLAN A

Pour tenir compte des nouvelles limites des zones «Commerciale» et «Publique», le plan A du plan de zonage numéro 133-2009 est modifié. Ces modifications sont illustrées au plan parcellaire de l'annexe A.

Première modalité :

Le secteur de zone P3 est abrogé.

Deuxième modalité :

Le secteur de zone C2 est agrandi à même le secteur de zone publique P3

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)

La mairesse s'étant abstenue de voter.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 233-2021 AMENDANT PLAN D'URBANISME NUMÉRO 132-2009

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Monsieur Marc Baillargeon qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente de ce conseil le Règlement numéro 233-2021 amendant le plan d'urbanisme numéro 133-2009.

Ce règlement a pour objet de revoir les limites de l'affectation commerciale et d'abroger une partie de l'affectation publique (secteur P3).

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)

La mairesse s'étant abstenue de voter.

PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 132- 2009

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Beaulac-Garthby est en vigueur depuis le 10 août 2009;

ATTENDU QUE, suite à la vente de l'église, la municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme en vertu de l'article 109 de la LAU;

21-03-7020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Christina Pinard

ET RÉSOLU que soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir:

PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

RÈGLEMENT AMENDÉ

Le règlement numéro 132-2009 édictant le plan d'urbanisme est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du plan d'urbanisme et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

CARTE AFFECTATIONS DES SOLS, MODIFICATION DU FEUILLET 1

La carte numéro 31008-P-178-2014 intitulé « Plan d'urbanisme » est modifiée par le plan parcellaire identifié à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 4 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)

La mairesse s'étant abstenue de voter.

RÉSOLUTION D'APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF) - CERES DE VIRGINIE

PRÉAMBULE

Ce projet de résolution a pour objectif l'amélioration de la qualité des populations de chevreuils, de l'expérience de chasse et la mise en valeur des habitats fauniques, favorisant une biodiversité optimale sur le territoire Québécois. Les amateurs de chasse, de pêche et de plein air recherchent des produits de qualité pour la pratique de leur sport. À ce titre, l'UPF vous présente cette résolution d'appui afin que nos propositions fassent partie intégrante du nouveau plan de gestion du cerf de Virginie.

Nous donnons notre appui :

- à l'organisme Unis pour la Faune (UPF) qui, avec son expertise, propose des mesures de gestion novatrices, adaptées aux différentes particularités des régions, afin d'assurer la pérennité de nos ressources fauniques et de leurs habitats, ainsi que le maintien de l'apport économique que génère l'activité de chasse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Beaulac-Garthby est

une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaires ;

POUR CES MOTIFS,

21-03-7021

Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron

ET RÉSOLU unanimement des membres présents :

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimaux, optimaux ou trop élevés;

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)

La mairesse s'étant abstenue de voter.

MANDAT À LA FIRME LNA SUPERVISION DES TRAVAUX ET AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES FORAGES EXPLORATOIRES

ATTENDU QUE concernant l'estimé budgétaire pour les coûts à venir, la firme LNA a présenté à la Municipalité les honoraires prévus dans le cadre du projet, en considérant la réalisation de 3 forages exploratoires lors d'une même mobilisation et la réalisation d'essais de pompage de courte durée à 2 des forages (un secteur sud et un secteur nord)

ATTENDU QUE l'offre de services se détaille comme suit :

Description des travaux/phases	Honoraires et dépenses LNA	Sous-traitance
Phase I – Travaux préparatoires	3 690 \$	-
Phase II – Supervision des travaux de forage	6 755 \$	-
Phase III – Essais de pompage de courte durée et analyses d'eau	3 350 \$	1 670 \$*

Description des travaux/phases	Honoraires et dépenses LNA	Sous-traitance
Phase IV – Préparation d'un avis technique	2 660 \$	- \$
<i>Sous-total</i>	16 455 \$	1 670 \$
Budget total (avant taxes)	<u>18 125 \$</u>	

21-03-7022 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par : Madame Christina Pinard
ET RÉSOLU
D'ACCPETER la présente offre de services de la firme LNA au budget total (avant taxes) de 18 125 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

21-03-7023 **CRÉDIT POUR LES TAXES D'EAU PISCINE**
SUR une proposition de : Monsieur Jean-Guy Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Beaulac-Garthby :
OCTROIE un crédit pour la taxe d'eau-piscine dans le compte de taxes de l'année suivante seulement pour les résidents desservis par le réseau d'aqueduc étant donné que la Municipalité est en pénurie d'eau, qu'il apparaisse sur le compte de facturation annuelle de l'année 2022 et que la Municipalité ne facture pas la taxe d'eau pour l'année 2022 étant donné que la problématique en eau n'est actuellement pas réglée.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

21-03-7024 **DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SUBVENTION DU DÉPUTÉ**
SUR une proposition de : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Beaulac-Garthby :
EFFECTUE une demande d'aide financière de 40 000 \$ pour financer les travaux de resurfaçage du 5^e rang, travaux d'asphaltage et de pose d'asphaltage et de gravier dans ce rang. Le coût des travaux estimé est de 177 000 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

21-03-7025 **AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BEAULAC-GARTHBY**
Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby effectue le versement de la subvention à la Société d'histoire de Beaulac-Garthby pour l'année 2021 au montant de 500 \$ comme suit :

Le versement sera fait au mois de mars 2021.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2021.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la Municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU TOUR CYCLISTE DE BEAULAC-GARTHBY

21-03-7026

Il est proposé par : Madame Christina Pinard

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby verse l'aide financière suivante pour l'année 2021 à l'Association du tour cycliste de Beaulac-Garthby, soit le montant de 2500 \$:

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2021 et donc conditionnelle à la réalisation des activités du Tour cycliste de Beaulac-Garthby pour l'année 2021.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Toute autre information ou tous documents jugés pertinents par la Municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À LA TABLE DE CONCERTATION INTERMUNICIPALE DU LAC-AYLMER

21-03-7027

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby effectue le versement de la subvention à la Société d'histoire de Beaulac-Garthby pour l'année 2021 au montant de 2500 \$ comme suit:

Le versement sera fait au mois de mars 2021.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2021.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la Municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Ce paiement doit être fait à l'ordre de la Ville de Disraeli.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**AUTORISATION DE FAIRE LE PAIEMENT DE 4000 \$
POUR LE REMPLACEMENT DES BOUÉES DE
NAVIGATION SUR LE LAC AYLMEER**

ATTENDU QU'il y aura remplacement des bouées de navigation sur le Lac Aylmer, soit 25 bouées à changer par année, sur trois ans, pour un montant de 4000 \$ par année;

ATTENDU QUE cette somme a été réservée au budget de l'année 2021;

ATTENDU QUE ce paiement doit être fait à l'ordre de la Ville de Disraeli puisqu'il s'agit du gestionnaire du projet;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-7028

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
D'EFFECTUER le paiement de 4000 \$ pour le remplacement des bouées sur le Lac Aylmer.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**MANDAT POUR L'INSTALLATION ET LA
DÉSINSTALLATION DE LA MARINA POUR LA SAISON
2021**

21-03-7029

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Levasseur
QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby accepte la proposition de service de Indy-Co pour l'installation (autour du début mai

2021) et la désinstallation (autour de la mi-octobre 2021) de la marina pour la saison 2021 telle que décrite dans la proposition du 04-02-2021.

Le montant de cette dépense est de 18 706.43 \$ taxes incluses. Le numéro de la soumission est le 38471.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ENGLOBE
CONCERNANT L'ÉTUDE DE RECONNAISSANCE DE
SOLS ET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE
PHASE 1 ET DE 2 DANS LE CADRE DU PROJET DE
RÉFECTION DES RUES LA CHAPELLE,
ARCHAMBAULT ET SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a procédé, le 04 février 2021, à l'ouverture des soumissions concernant la réalisation d'une étude de reconnaissance de sols et d'évaluation environnementale de phase 1 et 2 pour le projet de réfection des rues La Chapelle, Archambault et Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a reçu deux (2) soumissions, soit :

Groupe ABS inc. : 66 214.10 \$
Englobe : 57 385.17 \$

ATTENDU QUE, sous recommandation de la firme WSP qui a procédé à l'analyse des soumissions, la firme a recommandé à la Municipalité d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme, soit Englobe;

21-03-7030

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la soumission d'Englobe au montant de 57 385.17 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

RENOUVELLEMENT DU NOM DE DOMAINE

ATTENDU QUE la firme Numérique.ca a transmis à la municipalité de Beaulac-Garthby son plan concernant le renouvellement du nom de domaine, soit beaulac-garthby.com;

Attendu qu'en cas de non-renouvellement à la date d'échéance, notre site Web, nos FTP (File Transfer Protocol) servant à transférer des fichiers via Internet ou par le biais d'un réseau informatique local et les courriels cesseront de fonctionner et que dans le cas où un nom de domaine n'est pas renouvelé, la

Municipalité risque qu'une autre personne ou une autre entité en prenne possession;

21-03-7031

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Christina Pinard

ET RÉSOLU :

DE renouveler notre nom de domaine pour un plan de 9 ans au montant de 216 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères

La mairesse s'étant abstenue de voter.

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION LES COMPTEURS
LECOMTE**

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a demandé des soumissions pour la fourniture de compteurs d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité doit installer 20 compteurs d'eau dans les ICI (industries, commerces et institutions), soit une exigence dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU QU'un représentant de la compagnie des Compteurs Lecomte a transmis, le 15 janvier dernier, sa liste de prix budgétaire pour l'achat de compteurs d'eau ainsi que du matériel afférent;

ATTENDU QUE la municipalité fait appel à un plombier pour l'installation des compteurs d'eau;

21-03-7032

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

ET RÉSOLU :

D'ACCPETER la soumission des Compteurs Lecomte pour la fourniture de matériel suivant :

5 x 790 \$ = 3950 \$ pour des compteurs d'eau de 1 ½" de diamètre (lecture directe et signal encodé) pour ICI;

15 x 195 \$ = 2925 \$ pour des compteurs pour les résidences privées avec un diamètre de 5/8" x 3/4" (lecture directe et signal encodé);

Fusil de lecture 700 \$;

Puck (unité murale de lecture) 15 x 15 \$ = 225 \$ (une unité murale par compteur)

Pour un total approximatif de 7800 \$ pour l'achat de compteurs d'eau et la fourniture de matériel;

QUE la municipalité avait réservé, au budget de l'année 2021, un montant de 4000 \$ pour l'installation avec Plomberie Jeancar inc. x 15 % (taxes applicables) pour un grand total estimé de 13 570 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter.

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE DMA (DURAND
MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.) CONCERNANT LE
MARQUAGE DES RUES**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission du 23 novembre 2020 de la firme DMA concernant le marquage des rues (ex. : lignes jaunes, lignes blanches, délimitation trottoir, ligne d'Arrêt stop, etc.);

ATTENDU QUE le montant total de la soumission est de 7645.84 \$ taxes incluses;

21-03-7033 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Levasseur
ET RÉSOLU :
D'ACCPETER la soumission de DMA au montant de 7645.84 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE CAHIER
SPÉCIAL JEUNESSE 2021 DANS LE JOURNAL LE
CANTONNIER**

ATTENDU QUE suite au succès de l'année dernière, le Journal Le Cantonnier renouvelle leur cahier spécial Jeunesse 2021 afin que les étudiant(e)s et enseignant(e)s de la région puissent présenter leurs créations;

ATTENDU QU'un espace d'expression à de jeunes journalistes sélectionnés dans différents établissements scolaires leur est réservé et qu'il s'agit d'un espace fait par et pour les jeunes; espace où des adultes pourront s'exprimer également sur des thèmes liés aux jeunes;

ATTENDU QUE pour soutenir ce projet, le Journal propose à la Municipalité une commandite par l'entreprise de l'achat d'espaces publicitaires insérés dans son cahier "Jeunesse";

21-03-7034 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par : Madame Christina Pinard
ET RÉSOLU :
D'ACCEPTER le format et dimension offerts à l'intérieur du cahier, soit 2 CA : 2,5 po de largeur x 3,42 po de hauteur, au coût de 125 \$ + taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.ères
La mairesse s'étant abstenue de voter

TRAVAUX À EXÉCUTER

21-03-7035

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la liste des travaux du directeur de voirie pour le mois de mars 2021, tel que présenté dans sa proposition aux membres du Conseil.

Transport

- ✓ Entretien des chemins (dégel)
- ✓ Entretien des cours (dégel)
- ✓ Entretien du garage;
- ✓ Faire le hall d'entrée du bureau municipal (nous avons reçu matériel d'Isothermic) – mars-avril 2021
- ✓ Autres travaux connexes

Eau potable

- ✓ Dégeler le réseau de M. Maurice Proulx

Eaux usées

Loisirs et parcs

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)

La mairesse s'étant abstenue de voter.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT :

RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur en bâtiment dépose son rapport aux membres du Conseil.

POINT D'INFORMATION :

DOSSIER RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE : Trois forages exploratoires ont été effectués durant le mois de février 2021, soit un dans le secteur du chemin Pont-Blanc et deux autres dans le secteur du chemin des Pins. Le rapport de l'hydrogéologue est prévu vers le 15 mars. Il y a eu un essai de pompage de courte durée. Il est probable que des essais de pompage de longue durée soient réalisés prochainement, mais la Municipalité attend les recommandations de l'hydrogéologue à cet effet.

AFFAIRES NOUVELLES :

DOCUMENTATION

Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins d'une situation exceptionnelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussigné, Philippe Côté, directeur générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Philippe Côté, directeur général par intérim

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-03-7036

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
QUE l'assemblée soit levée à 19 heures 50 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères).
La mairesse s'étant abstenue de voter.

Isabelle Gosselin
Mairesse

Philippe Côté
Directeur général par intérim

Je, Isabelle Gosselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.